

Informations sur la **nouvelle déclaration RNS de la CPS.**

L'ancienne déclaration RNS de la CPS n'est plus valable. La dernière « nouvelle » déclaration RNS se trouve sur notre site.

Nous attendons la version "définitive" de la déclaration RNS de la CPS afin de l'intégrer dans la prochaine version V27 de Compta-facile.

Quelques explications :

Si votre entreprise est une TPE (moins de 10 millions de chiffre d'affaires annuel), vous pouvez opter pour une déduction forfaitaire des charges, soit **35%** de votre chiffre d'affaires.

Si vos charges déductibles décrites dans l'annexe 1 de la déclaration (c'est à dire toutes vos charges sauf les impôts, les cotisations RNS et votre rémunération), sont supérieures à 35% de votre CA, ce choix n'est pas intéressant, donc ne cochez pas la case d'option.

En revanche, si vos charges déductibles sont inférieures à 35% de votre CA, cocher cette case d'option.

A noter que si vous avez opté pour une déduction forfaitaire, vous n'avez pas à décrire vos charges dans l'annexe 1.

Si votre entreprise n'est pas une TPE ou si **vous n'avez pas opté pour une déduction forfaitaire**, vous devez remplir les montants des charges déductibles par thème décrit dans l'annexe 1.

Le **tableau du résultat récapitulatif** de la 6ème marche de Compta-facile est d'**une grande aide** pour remplir le montant des charges déductibles.

Les **recettes brutes** de l'annexe 1 correspondent au montant du chiffre d'affaires .

Les **charges déductibles** prennent en compte les charges du tableau du résultat moins les impôts, la rémunération et les cotisations RNS. L'impôt sur la patente peut rentrer dans les charges déductibles si votre entreprise n'est pas une TPE.

A noter que vos revenus issus d'une activité de **location immobilière** se saisissent sur l'annexe 3 de la déclaration RNS.

L'**accompagnement individualisé** vous permet d'apprendre à vérifier votre comptabilité et peut également vous **apprendre à remplir cette nouvelle déclaration RNS**

[Prestation d'1 heure d'accompagnement individualisé - Apprendre à vérifier sa comptabilité sur Compta-facile](#)

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat de DOCEO.
